



CATÉGORIE	DROITS D'ENTRÉE*	COTISATIONS
ETUDIANTS (MOINS DE 23 ANS)	70 €	210 €
ADULTES	70 €	325 €
COUPLES	70 €	490 €

*Les droits d'entrée ne concernent que les nouveaux inscrits

Formulaire d'inscription adulte • Saison 2018/2019

Adhésion 1 an de septembre à septembre. Les jetons de lumière sont gratuits à partir de 17h.

L'adhésion au club USB TENNIS entraîne la pleine et entière acceptation des statuts et règlement intérieur, que vous pouvez consulter soit sur notre site internet, www.usbouscat-tennis.fr, soit en le demandant à l'accueil.

NOM DE FAMILLE	TITULAIRE DU CHÈQUE	DATE D'INSCRIPTION

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL :

.....

VILLE :

.....

TEL DOMICILE :

.....

TEL BUREAU :

.....

MOBILE :

.....

EMAIL* :

.....

* Écrire lisiblement en caractères bâtons. Cocher les mentions choisies

J'accepte de recevoir par email les infos du Club

Les informations et tarifs préférentiels des partenaires du Club

Un formulaire numérique vous sera envoyé pour confirmer votre consentement, conformément à la nouvelle loi RGPD. Prenez connaissance de notre charte de confidentialité et de gestion des données personnelles sur notre site www.usbouscat-tennis.fr

PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE	N° LICENCE	DROITS D'ENTRÉE	SOMME DUE	CK ESP	CERTIF ATTEST.
						OUI / NON
						OUI / NON
						OUI / NON
						OUI / NON
TOTAL						

Rayer la mention inutile

• Certificat médical

Le certificat médical de non-contre indication à la pratique du tennis est obligatoire pour l'obtention de la licence FFT.

Il est valable 3 ans. Si vous avez fourni un certificat médical l'année dernière, celui-ci reste valide pour les 2 années sportives suivantes sous réserve de la signature d'une attestation (Voir modèle sur notre site web)

Date :

Signature / mention "conditions lues et approuvées"

Réservation des courts

1) N'ont accès aux courts couverts (le court n°8 excepté) et extérieurs, que les adhérents à jour de leur cotisation annuelle.

2) La réservation des courts couverts peut s'effectuer par téléphone au plus tôt 6 jours avant le jour et l'heure choisis.

3) L'adhérent qui réserve doit indiquer au moins 2 noms.

4) Chaque adhérent ne peut réserver plus d'une heure par semaine à la fois. Il doit attendre d'avoir utilisé cette heure pour pouvoir réserver une nouvelle heure.

5) Les noms indiqués pour cette réservation doivent impérativement correspondre à ceux des adhérents qui l'utilisent

6) La réservation sera annulée 10 minutes après l'heure, si les joueurs ne sont pas présents

7) L'utilisation des courts sera interdite aux adhérents ne portant pas des chaussures appropriées et des tenues correctes (torse nu pour les hommes, maillots 2 pièces pour les femmes)...

8) Pour les terres battues, les joueurs sortants doivent passer le filet.

9) Invité : chaque adhérent a la possibilité de jouer avec une personne étrangère au club, en acquittant le prix de l'invitation (8 Euros par personne invitée), avant d'entrer sur le court, auprès du gérant ou de toute autre personne mandatée par le comité directeur.

Cette règle s'applique, également, aux parents non-adhérents qui souhaitent jouer avec leurs enfants, inscrits eux au club et inversement.

10) Par mesure de sécurité, il est interdit de circuler dans l'enceinte du club à vélo ou tout autre engin à 2 roues. Ils devront être laissés à l'endroit prévu à cet effet.

11) Tous les membres du comité directeur, le Gérant du club-house, les salariés de l'USB et toute personne mandatée, sont habilités à faire respecter ce règlement.

Sur notre site web www.usbouscat-tennis.fr, l'intégralité du règlement intérieur de l'USB est téléchargeable en PDF.

Protection des données personnelles

1- Coordonnées personnelles

Le club demande à ses adhérents de renseigner leurs coordonnées personnelles, notamment les adresses électroniques et/ou physiques. Ces informations pourront donner lieu à un traitement informatique aux fins

d'inscription à la FFT pour l'obtention de la licence, et de publipostage (newsletters) de la part du club :

- Envoi d'informations sur la vie du club, par exemple les animations, les résultats sportifs, etc.

- Envoi de messages promotionnels de nos partenaires.

Les données personnelles nécessaires à l'obtention de la licence, saisies par l'USB Tennis pour la FFT dépendent de la politique de confidentialité et de protection des données de celle-ci.

Les données personnelles nécessaires à l'adhésion au Club US Bouscat Tennis sont confidentielles. Elles ne peuvent être ni divulguées, ni cédées à des tiers, ni consultées par quiconque autre que le secrétariat du Club, et ne servent qu'à l'administration du Club.

Cette demande d'utilisation des données personnelles est accompagnée de cases à cocher sur le formulaire d'inscription papier ou numérique, autorisant ou non le club à utiliser les données collectées.

A chaque envoi de newsletter, un tracking est effectué, afin de récolter les statistiques d'ouverture d'email, et ainsi de renseigner les dirigeants de l'USB Tennis sur les préférences et centres d'intérêts des adhérents.

L'adhérent peut se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement présent sur chaque newsletter, conformément à la loi informatique et libertés.

2 - Droits et devoirs

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la loi 'Informatique et Libertés' du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour l'exercice de ces droits, l'utilisateur est invité à s'adresser par courriel à l'adresse : contact@usbouscat-tennis.fr

Il peut aussi écrire au club :

US BOUSCAT TENNIS
51 rue Raymond Lavigne
33110 LE BOUSCAT

L'utilisateur peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. L'utilisateur trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission Nationale Informatique et Libertés (www.cnil.fr). Les utilisateurs de ce site Internet sont invités à faire connaître au club leurs remarques sur d'éventuels dysfonctionnement du site au regard des libertés individuelles, à l'une ou l'autre des adresses indiquées ci-avant.